



**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles
N° F-03-G-170 du 7 mai 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/22/D011225-D3

Compteurs d'eau froide ACTARIS

Série P

modèles P30, P31, P40, P50, P110, P111, P290, P800

TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32,

MULTIMAG MSD 15 et 20,

TU4Y15 et TU4Y20

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

FABRICANTS :

ACTARIS – 9, rue Ampère – 7100 MACON – FRANCE.

ACTARIS – 11, boulevard Pasteur – 67500 HAGUENAU – FRANCE.

ACTARIS – Strada Valcosserar – 14100 ASTI – ITALIE.

ACTARIS – Postfach 1161 D – 23751 OLDENBURG IN HOLSTEIN – ALLEMAGNE.

ACTARIS – Apartado 21 – 4761 V.N. DE FAMALICAO – PORTUGAL.

ACTARIS – Vial Norte 5 – 08170 MONTORMES DEL VALLES – BARCELONA – ESPAGNE.

DEMANDEUR :

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71000 MACON – FRANCE.

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats d'approbation C.E.E. de modèles :

- n° F-02-G-070 du 4 juillet 2002 relatif à la série P modèles P30, P31, P40, P50, P110, P111, P290, P800,
- n° F-02-G-073 du 5 juillet 2002 relatif aux modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32,
- n° F-02-G-097 du 5 juillet 2002 relatif aux modèles MULTIMAG MSD 15 et 20,
- n° F-02-G-106 du 9 juillet 2002 relatif aux modèles TU4Y15 et TU4Y20.

CARACTERISTIQUES :

Les compteurs d'eau froide Série P modèles P30, P31, P40, P50, P110, P111, P290, P800, TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32, MULTIMAG MSD 15 et 20, TU4Y15 et TU4Y20 diffèrent de ceux visés par les certificats cités en objet par la possibilité d'utiliser une nouvelle aiguille « cyble » dans les totalisateurs TSN, TVM ou TS.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par les certificats cités en objet.

VALIDITE :

Les dates limites de validité sont identiques à celles figurant dans les certificats cités en objet.

ANNEXE :

Plans.

Pour le Directeur Général
Directrice Certification et
Développement

Laurence DAGALLIER



Aiguille « cvble »



Totalisateur équipé de la nouvelle aiguille « cvble »